



POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE DE LA RAISON SOCIALE, DU LOGO ET AUTRE MATÉRIEL D'IDENTITÉ ET DE PROMOTION

Il est de l'intérêt de Tennis Québec de protéger et de réglementer l'utilisation de son nom, de son logo, des déclinaisons de ce dernier ou de tout autre emblème, car ceux-ci reflètent son identité, et ce, tant dans les imprimés que dans les communications numériques. En conséquence, Tennis Québec a établi des directives et des systèmes de vérification qui lui permettent de consolider, de manière uniforme et reconnaissable, sa présence dans la communauté, et ce, grâce à la présentation appropriée de ses nom, logo et autres emblèmes et à l'interprétation cohérente de leur caractère distinctif dans l'ensemble de ses communications visuelles.

Portée

La présente politique s'applique aux représentations externes, qu'elles soient imprimées, électroniques ou numériques, qui utilisent le nom, le logo, ses déclinaisons ou tout autre emblème de Tennis Québec ainsi que son image globale.

Objet

D'une part, la présente politique fournit un cadre de référence qui régit la qualité et l'uniformité de l'image de Tennis Québec dans ses représentations externes. D'autre part, elle oblige toute partie qui obtient l'autorisation d'utiliser le nom, le logo ou tout autre emblème de Tennis Québec à le faire d'une manière compatible avec la réputation et les orientations de celle-ci.

Médias sociaux

La présence de Tennis Québec sur les médias sociaux contribue à promouvoir ses diverses activités et programmes. La direction des communications et du marketing est responsable de l'encadrement de la présence de Tennis Québec dans l'ensemble des médias sociaux.

Intégration de marques

Tout soutien externe accordé à Tennis Québec est accueilli favorablement et reconnu par celle-ci. Le cas échéant, le nom, le logo ou tout autre emblème du partenaire ou donateur peuvent s'ajouter à ceux de Tennis Québec.

Dans tout document public imprimé ou électronique, le nom, le logo ou tout autre emblème de Tennis Québec doit être bien en vue. Toute autre marque associée doit lui être subordonnée et soumise à l'approbation de Tennis quant à son utilisation.

Le conseil d'administration, et la direction générale pour les dossiers où le pouvoir lui a été délégué, détient l'autorité finale pour approuver tout nom, logo ou emblème exceptionnel, conçu sur mesure ou intégré.

Clubs, groupes, organisations, associations, partenaires ou membres

Tout club, groupe, organisation, association, partenaire ou membre (appelé « groupe » au sein de cette section) qui souhaite utiliser le nom, le logo, ou tout autre emblème de Tennis Québec doit en demander, par écrit, l'autorisation à la direction générale ou son représentant.

Le privilège d'utiliser le nom, le logo ou toute autre déclinaison de Tennis Québec est accordé pour une période déterminée. Toutefois, la direction générale peut en tout temps réexaminer un tel privilège, voire le révoquer s'il a des raisons de croire qu'une utilisation ne satisfait pas aux standards attendus, ou encore que les activités ou interventions d'un groupe nuisent ou risquent de nuire à la réputation de Tennis Québec ou sont incompatibles avec les orientations de celle-ci.

L'autorisation donnée à un groupe d'utiliser le nom, le logo ou toute autre déclinaison de Tennis Québec ne rend en rien celle-ci responsable, de quelque manière que ce soit, des interventions ou activités du groupe.

À tout moment, la direction générale peut exiger d'un groupe un rapport écrit sur une question donnée ou, plus généralement, sur ses activités ou interventions.

Concession de licence

Le nom, le logo et toute autre déclinaison de Tennis Québec appartiennent à la Fédération; leur utilisation demeure par conséquent sa prérogative. La direction générale, ou son représentant, a la responsabilité de surveiller le processus de demande d'utilisation de ces représentations de Tennis Québec ainsi que le programme de concession de licence.

Instance responsable

La direction générale, ou son représentant, voit à la mise en œuvre et à l'interprétation de la présente politique.